L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Poste.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra résoudre son abonnement, n'en ait fait constater son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour cent lignes; ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 30 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu N. A. Baron, la propriété ci-après décrite, savoir : un Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Natches, désigné par le No. 10, sur un plan dressé par M. Bourgeroi, député arpenteur général le 29 mars 1832, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, mesurant, (mesure anglaise) 21 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 100 pieds sur la ligne de profondeur à droite qui le sépare du lot No. 11, 101 pieds 1 pouce sur la ligne de profondeur à gauche et 25 pieds 9 pouces sur la ligne du fonds qui le sépare du lot No. 9.

Conditions de la vente :—$2173 payables comptant, $2296 payables le 1er. août 1835, $2406 payables le 1er. août 1836 et $2542 payables le 1er. août 1837, le surplus, s'il y en a, devra être payé dans 3 ans du jour de la vente, tous les billets devront être endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, not pub, aux frais de l'acquéreur. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 9 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Louise Le Sénéchal d'Aubéville, veuve de Francisco Bouligny, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Henri, mulâtre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison, bon sujet.

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de terre situé dans le District de Barataria, ayant 7 arpents (plus ou moins) de face sur le côté droit, du Bayou des familles, sur 40 arpents (plus ou moins) de profondeur.

Conditions de la vente : Les esclaves payables un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le morceau de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale ; les dits billets devront être divisés par coupons à la convenance des héritiers ou de l'administration.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not pub. aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 5 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivants, savoir :

Fassey, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosetta, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonné à la boisson.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.

N B. Les actes de vente seront passés devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 7 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love les Esclaves suivans, savoir :—Patience, négresse âgée d'environ 23 ans ; Fenny, mulâtresse, âgée d'environ 14 ans.

Conditions de la vente : 3, 6 et 9 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 28 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca Morina, la propriété ci-après décrite, savoir :—Un Terrain situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue, mais sur 140 pieds de profondeur; ensemble une vieille maison en bois.—Conditions de la vente :—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, 14 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Adelaide Darby, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir ;

ESCLAVES.

Jean alias Maime, négresse âgée d'environ 42 ans, excellente blanchisseuse et cuisinière, un peu repasseuse et ses deux enfans nommés Marius ou Vinesse, mulâtre âgé de 3 ans et demi, et Ely, mulâtre âgé de 18.

PROPRIETE—Le tiers indivis d'un terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et le Quai Jer, ayant 32 pieds 6 pouces de face sur 90 pieds de profond, et borné d'un côté par la propriété maintenant ci-devant appartenant à Jean Baptiste Trampin et de l'autre côté par celle maintenant ci-devant appartenant à la succession de Pierre Olivier; ensemble les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions de la Vente : les esclaves, la moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit, et la propriété à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction des parties intéressées, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéurs, 6 déc.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Samedi, 3 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave suivant, savoir :—Sally, négresse, âgée de 20 ans, blanchisseuse, s'étant absentée deux fois. Conditions de la vente :—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, not pub., aux frais de l'acquéreur. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 2 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Victor Subiran, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Jack, nègre âgé d'environ 25 ans, frappeur.

Lewis, nègre âgé d'environ 24 ans, forgeron.

César, nègre âgé d'environ 20 ans, bon domestique et bon sujet, frappeur.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. Pothier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 6 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir :—Ned, nègre, âgé d'environ 30 ans ; Ellick, nègre, âgé d'environ 25 ans.

Conditions de la vente :—Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant HB Cenas, not pub., aux frais des acquéreurs. 16 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis Bouligny* contre *ses créanciers*. La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour la bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de louis T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire : et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de Phon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.

5 décembre—32

WHEAT MEAL—50 barils tout neuf de Boston

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, et afin de liquider et terminer la communauté qui existait entre Charles Watts, et Henriette Rhea, décédée. Il sera vendu le jeudi vingt-deuxième jour de janvier 1835, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés suivantes, savoir—

Un lot de Terre situé rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant quatre vingt dix pieds de profondeur, (mesure française) borné d'un côté par la propriété de madame Carmack, et de l'autre par la propriété de M. Abijah Fisk.

AUSSI QUATRE ESCLAVES—Savoir :

Marie, négresse âgée d'environ vingt ans, domestique de maison, couturière, &c.

Susan, négresse âgée d'environ dix neuf ans, domestique de maison, couturière et blanchisseuse.

Rosa, ou Nancy, négresse d'environ seize ans, domestique de maison gardienne d'enfans, et couturière.

Lucy, négresse d'environ quatorze ans, domestique de maison.

Ces trois dernières esclaves sont trois sœurs.

Conditions :—Pour le lot de la rue de la Douane, un quart comptant, et le reste à six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque sur la propriété. Les esclaves, à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.—Les actes de ventes, seront passés pardevant M. Félix Grima, not. pub

29 déc W F C DUPLESSIS, Register.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété ci-après décrite, savoir :—

La moitié indivise d'un Ilét de Terre désigné par le No 15, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, ayant 277 pieds sur la rue Jackson, s'étendant dans la profondeur sur la ligne de la propriété de William Gormley au faubourg Religieuses, sur laquelle ligne il mesure 277 pieds borné d'un côté par l'Ilet No. 14, sur lequel il mesure 563 pieds 5 pouces et de l'autre côté par l'Ilet No. 16, sur lequel il mesure 550 pieds 9 pouces, le tout mesure française, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente :—$1506 comptant et la balance à 12 et 18 mois crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis, not pub., aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens—Samedi, 24 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Claudius Michel, l'esclave suivant, savoir ; Tom, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, boulanger, cuisinier et domestique de maison.—Conditions—Comptant.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Samedi 29 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félix Charles-Jean-François Tala, l'esclave et les propriétés ci-après décrites, savoir :

ESCLAVE.

Rosa, mulâtresse âgée d'environ 12 ans.

PROPRIETES.

1o. Un Terrain situé sur la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur, (mesure française) où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison en bois briquetée entre poteaux, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit terrain, dressé par Ls. Bringier, arpenteur général, et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

2o. Un Terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de face au dit chemin et trois arpents de profondeur, mesure française, attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des héritiers de feu Joseph Castanedo et du côté de la ville à une terre de Charles Chevalier Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente;

Description des Terrains.

Le Lot No. 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers, 120 pieds de profondeur; sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le Lot no. 2, attenant au lot no. 1, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 3, attenant au lot no. 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 4, attenant au lot no. 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 5, attenant au lot no. 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7. 129 pieds de profondeur et de face à l'Avenue de Castanedo et 30 pieds de large, ensemble le fond.

Le lot no. 7, attenant au lot no. 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 6, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 9, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 9, attenant au lot no. 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 10, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 10, attenant au lot no. 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur ligne du lot no. 9, 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le lot 11, attenant au lot no. 12, et mesure 139 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 11, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 13.

Le lot no. 13, attenant au no. 12, mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No. 14.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesure 31 pieds 3 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot numéro 13, et 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no. 15.

Le lot no. 15, attenant au no. 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo, 31 pieds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 16.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no. 17.

Le lot no. 17, attenant au no. 16, mesurant 52 pieds 3 pouces de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 106 pieds sur la ligne du lot no. 16, et 98 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph Castanedo.

Conditions de la vente : L'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés au dixième comptant, la balance en trois termes égaux d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 due à la corporation et payable par quartier, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er Janvier 1835, sans déduction sur le montant de la vente, toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant le reste de l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

A VENDRE—800,000 de Briques sous le prix courant, livrables en ville. S'adresser de l'autre bord du fleuve, à
4 décembre—15 AGENOR BOSQUE.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Samedi 7 février 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Henry Turc[illegible] et les propriétés ci-après décrites, savoir, [illegible]

1°. Henry, nègre âgé de 60 ans, [illegible] et sujet au saignement du nez.

2°. Sophie, négresse, âgée 60 ans, sachant un peu blanchir et repasser, mauvaise sujet et insolente.

PROPRIETE.

Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Toulouse, entre les rues Trémé et des Marais, côté Sud-Ouest, désigné par le no. 25, mesurant 48 pieds de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur.

Conditions de la vente :—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N B Les actes de vente seront passés pardevant L. Férand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 9 janvier 1835, à 10 heures du matin, il sera exposé en vente, à l'encoignure des rues Dumaine et des Remparts, des meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Christophe Nagel.

Conditions de la vente : comptant. Par ordre de la cour,
29 déc W F C DUPLESSIS, régister

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 30 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Magdeleine Ducongé, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Rosa, négresse, âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans, Adèle âgée de 4 ans, et ——, âgée de — mois.

Conditions de la vente : comptant. Par ordre de la cour,
29 déc W F C DUPLESSIS, régister

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*.

Vente par le Register des Testamens.—Jeudi, 5 février 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Christopher Nagel ; les esclaves et les propriétés ci-près décrites, savoir :—

1°. Aimé, négresse, âgée d'environ 60 ans, domestique mal sain.

2°. Célestin, nègre, âgé d'environ 50 ans, cigarrier, adonné à la boisson.

3°. Célie, négresse, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et repasseuse.

4°. Peggy, négresse, âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse et repasseuse et son enfant nommé George, âgé d'environ 14 mois.

5°. Jesse, nègre, âgé d'environ 18 ans, palfrenier, marchand de lait, pronne à tout.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un Terrain, situé à l'encognure des rues des Remparts et du Maine, ayant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur environ 100 pieds de profondeur, ensemble une maison en briques, composée de quatre appartemens, une galerie, deux cabinets et une cuisine en briques dans la cour.

2°. Un Terrain attenant à celui ci-dessus décrit, ayant 20 pieds de face à la rue Dumaine sur 60 pieds de profondeur et les bâtisses.

3°. Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Toulouse, maintenant occupé par M. Laboche Dusin, ayant 60 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds de profondeur et les hangards.

4°. Un Terrain situé au faubourg Lacourse, désigné par le no. 12, dans l'Ilet no. 98, ayant 60 pieds de face à la rue Euterpe, sur 120 pieds de profondeur.

5°. Un Ilet de forme irrégulière, situé dans la ville de Macdonogh, désigné par le no. 114, sur le plan de ladite ville, borné par les rues Franklin, Philémée et la Réserve.

Conditions de la vente :—Les esclaves à 6 et 12 mois de crédit et les propriétés à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Vente par le register des testamens—Samedi, 3 janvier 1835, à 4 heures de l'après-midi, il sera exposé en vente au bassin Carondelet, 13,329 pieds de planches appartenant à la succession de feu Paul Mathieu Anatole Peychaud. Conditions—comptant, Par ordre de la cour,
27 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Vente par le register des testamens—Lundi 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, les actions ci-après décrites, savoir :

1er. Vingt deux actions du fonds capital de la Banque du commerce de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $10 par actions ont été payées.

2e. Une action de la compagnie de la presse à coton de la Nouvelle-Orléans, payée en entier.

Conditions de la vente : les actions de la banque à 60 jours de crédit et l'action de la presse à coton à 3 et 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,
31 déc W F C DUPLESSIS, register.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Samedi, 10 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Miguel d'Acebo, le Palace VISCAINA, d'environ 134 tonneaux, avec ses agrès et apparaux.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Felix Grima Esq., not. pub, aux frais de l'acquéreur. 30 déc.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des testamens—Vendredi, 30 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Job Bacon, jr. les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir :

1o. La moitié d'un terrain, ensemble toutes les bâtisses et dépendances qui sont dessus, situé sur la nouvelle batture, au faubourg Ste. Marie, entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, ayant 40 pieds de face à la rue Delord, 151 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot no. 7, 137 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 9 et 42 pieds 4 pouces de large sur la ligne du fonds qui sépare le faubourg Ste. Marie du faubourg Delord ; le dit terrain est désigné par le lot no. 8, sur un plan dressé par Joseph Pilie, le 12 juin 1822, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire, le 7 février 1823.

2o. La moitié d'un terrain, ensemble toutes les bâtisses et dépendances qui sont dessus, situé à l'encognure des rues Peard et Delord, faubourg Ste. Marie, ayant environ 21 pieds de face à la rue Delord; et environ 142 pieds de face à la rue Peard.

ESCLAVES.

Austin, nègre, âgé d'environ 27 ans ; Samuel Weems, nègre âgé d'environ 29 ans ; James, nègre âgé d'environ 21 ans ; John, nègre âgé d'environ 19 ans ; Joe, nègre d'environ 23 ans ; Primus, nègre âgé d'environ 26 ans; Charles, nègre âgé d'environ 30 ans, bon tonnelier.

Ces esclaves sont de bons sujets et acclimatés, et ont travaillé dans une raffinerie. Ils sont vendus sans aucune garantie quant aux vices et maladies redhibitoires, quoique l'on ne pense pas qu'ils soient attaqués d'aucuns des vices ni maladies prévus par la loi, et ils seront considérés aux risques de l'acquéreur, du moment de la vente, et ne seront livrés que lorsque l'acquéreur aura remplies conditions de la vente.

Conditions : les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit et les esclaves à 3 et 6 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, register.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant Hilary B. Cenas, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 déc

Succession de Jules Chapron.

PAROISLE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,
31 déc W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Allen Murphy.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
31 déc W. F. C DUPLESSIS, Rég. Tes.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent Phon. Terance Leblanc juge. Mercredi 17 décembre 1834. Succession de Joséphine Champagne veuve Pierre Brou. Sur motion de Valsin Brou, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers de la dite Joséphine Champagne veuve Pierre Brou, ont renoncé à la succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du Juge, ex-officio notaire public, à l'effet d'être des syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession, et prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir. Extrait des [illegible] ce 17 Décembre 1834.

A SORAPURU, Greffier.
27 déc.—30

LES personnes qui désireront contracter pour [illegible] leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à

41°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Fréret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 198 pieds de face à la rue Hévia, 66 pieds de face à la rue Fréret et 57 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

42°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 230 pieds de face à la rue Hévia, 24 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

☞ Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43°. Un ilet de terre situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant (mesure anglaise) 583 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 216 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 243 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido et 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44°. Un ilet de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand Gravier et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds 2 pouces, 10 lignes de face à la rue de la Commune, 427 pieds, 9 pouces, 9 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 247 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue Bolivar.

45°. Un ilet de Terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand et 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar.

46°. Un lot de terre situé derrière le faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bertrand, 215 pieds, 3 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras et 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47°. Un ilet de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras, 221 pieds, 9 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

48°. Un morceau de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, de la rue Bertrand et s'étendant en profondeur jusqu'aux coudes du Bayou St. Jean, la dite terre se trouve comprise, de la dite rue Bertrand, entre la prolongation de la rue de la Commune et la susdite ligne de Jacques Moquin, à l'exception de l'espace de terre, réservé pour la prolongation du Canal Gravier et de 50 pieds de chaque côté du dit espace, s'étendant jusqu'au Bayou St Jean, vendu en 1834, à la Compagnie de Navigation.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites, seront vendues conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, et qui sera exhibé à la Bourse, le jour de la vente.

Conditions de la vente :—Un dixième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

AVIS.—Ayant lu dans l'*Abeille* du 25 de ce mois, un avis du Register des Testamens de la même date, offrant en vente le 27 janvier 1835, quelques propriétés pour compte de la succession de feu Jean Gravier, je déclare et notifie à toutes personnes, que les titres sur la portion des propriétés décrites, comme ci-après, comprise entre la 20e et la 45e. division, classification ou spécification sur le plan d'avis publié et décrit dans la manière et forme suivante :

21° Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1. mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22° Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7 formant encoignure.

23° Le lot no. 8 mesure 30 pieds de face à la rue St. Paul, 127 pieds 11 pouces, 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Gravier, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 9 et 29 pieds, 6 pouces dans le fond.

24° Le lot no. 9, attenant au lot no. 8 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds 11 pouces, 5 1-4 lignes sur la ligne du lot no. 8, 127 pieds 11 pouces 7 6-7 lignes sur la ligne du lot no. 10 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

25° Le lot no. 10 attenant au lot no. 9 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces, 7 6-7 lignes sur la ligne du lot no. 9, 128 pieds, 2 4-7 lignes sur la ligne du lot no. 11 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

26° Le lot no. 11 attenant au lot no. 10 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds 2 4-7 lignes sur la ligne du lot no. 10, 128 pieds 5 2-7 lignes, sur la ligne du lot no. 12 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

27° Le lot no. 12 attenant au lot no. 11, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St Paul, 128 pieds, 5 2-7 lignes sur la ligne du lot no. 11, 128 pieds 1 ligne sur la ligne du côté de la rue Perdido et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

28° Les lots nos. 13, 14, 15, 16 et 17 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 12.

29° Le lot no. 13 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 25 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds sur la ligne du lot no. 14 et 25 pieds 7 pouces 3 lignes dans le fond.

30° Les lots nos. 14, 15, 16 et 17 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 13.

31° Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et